

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 25 novembre 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 14
Votants 14

l'an deux mil neuf

et le vingt cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

18 novembre 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Michel LE BARS – Guy LE BERRE – Emmanuel RASSENEUR - Jean PLIQUET – Daniel ULRICH – Annie JULIEN – Eric LE BARS – Jean-Yves BOZEC – Bernard TROALEN – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Eric BIGOT

Objet de la délibération

Association Foncière de Remembrement : rédaction des actes administratifs

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains chemins d'exploitation sont utilisés par un seul et même propriétaire. Le bureau de l'Association Foncière de Remembrement devra statuer sur les chemins qui pourraient être cédés à ces propriétaires. Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour rédiger les actes administratifs nécessaires à la cession de ces chemins aux particuliers riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à rédiger les actes administratifs de cession des chemins de l'association foncière de remembrement aux propriétaires riverains.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN